

rantes, tout à coup, l'empereur envoyait un corps d'armée, sous la conduite du général de Gouvion-Saint-Cyr, occuper Ancône, s'emparer de la forteresse et du port et y tenir garnison.

Le Pape fut très blessé de ce procédé. Il

fit valoir que son titre de père des chrétiens l'obligeait à garder la neutralité entre les nations belligérantes et que l'occupation d'Ancône par les Français ne pouvait qu'indisposer contre les États de l'Église les Autrichiens, les Russes et les Anglais



débarqués à Naples. A ces remontrances présentées avec douceur, mais avec fermeté, Napoléon entra dans une terrible colère.

Loin de consentir à la demande du Saint-Père de faire évacuer Ancône, il écrivit de Munich le 7 janvier 1806 une lettre haute, dans laquelle il disait en substance

que, si le Pape était le souverain de Rome, lui, Napoléon, en était l'empereur; que le Pape devait être, à son égard, ce que les Papes avaient été à l'égard de Charlemagne; que les rapports du Pape envers lui dans le temporel devaient être les mêmes que ceux qu'il avait envers le Pape dans le spirituel;

que le Pape devait reconnaître pour ses amis ou ses ennemis les amis et les ennemis de l'empereur et de la France; que si la cour de Rome ne suivait pas ce système, qui serait à l'avenir le code permanent du Saint-Siège, les conséquences les plus désastreuses pour le domaine temporel allaient naître de cette obstination.

Napoléon disait encore que puisque Sa Sainteté avait osé menacer de renvoi le cardinal Fesch si on n'évacuait pas Ancône, l'empereur se proposait de le faire remplacer, le plus tôt possible, par un ambassadeur séculier et de le rappeler en France, afin de ne pas le laisser en proie à la haine que lui portait le cardinal Consalvi.

Pie VII, on le devine, fut très affligé de cette lettre, qui ne tendait à rien moins qu'à rendre le Saint-Siège vassal de l'empire français. Il écrivit de sa main une longue réponse, calme, ferme et mesurée. Il terminait par ces mots empreints de résignation et de noblesse :

Si l'état de tribulation auquel Dieu Nous a réservé dans Notre douloureux pontificat devait arriver à son comble; si Nous devons Nous voir ravir une chose si précieuse pour Nous, l'amitié et la bienveillance de Votre Majesté, le prêtre de Jésus-Christ, qui a la vérité dans le cœur et sur les lèvres, supportera tout avec résignation et sans crainte; de la tribulation elle-même il recevra le *reconfort* de sa constance. Il espère que la récompense que ne lui offre pas le monde lui est réservée plus solide, éternelle dans le ciel, et, ne cessant pas de prier Dieu pour la longue et prospère conservation de Votre Majesté Impériale et Royale, Nous lui accordons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 29 janvier de l'an 1806, de notre Pontificat le sixième. Signé: PIUS PP. VII.

Quinze jours plus tard, Napoléon était à Paris. C'est de là qu'est datée sa réponse au Souverain Pontife, réponse dans laquelle il s'exprime avec une suprême inconvenance, comme on peut en juger par les extraits suivants :

TRÈS SAINT-PÈRE,

Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint-Siège.

Je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. *Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur.* Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe, ni Suédois réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers Dieu qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion: et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, où, pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la religion? Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestants; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques et qui livrent mes diocèses à l'anarchie.....

NAPOLÉON.

Avec son oncle, l'empereur s'exprime encore avec plus de liberté et dévoile avec plus de cynisme ses visées ambitieuses. Qu'on en juge par ces extraits de deux dépêches, l'une datée de Munich, l'autre de Paris, adressées au cardinal Fesch :

Munich, le 7 janvier 1806.

Le Pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la lettre la plus ridicule, la plus insensée: ces gens me croyaient mort. J'ai occupé la place d'Ancône parce que, malgré vos représentations, on n'avait rien fait pour la défendre, et que, d'ailleurs, on est si mal organisé, que, quoi qu'on eût fait, on aurait été hors d'état de la défendre contre personne.

Faites bien connaître que je ne souffrirai plus tant de railleries, que je ne veux point à Rome de ministre de Russie ni de Sardaigne. Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier. Puisque ces *imbéciles* ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant. Dites à Consalvi que, s'il aime sa patrie, il faut qu'il quitte le ministère, ou

qu'il fasse ce que je demande; que je suis religieux, mais ne suis point cagot; que Constantin a séparé le civil du militaire, et que je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom dans Rome. Il leur convient bien de parler de religion, eux qui ont admis les Russes et qui ont rejeté Malte, et qui veulent renvoyer mon ministre! Ce sont eux qui prostituent la religion. Y a-t-il un exemple d'un nonce apostolique en Russie? Dites à Consalvi, dites même au Pape, que, puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrai bien aller l'y rétablir. On ne pourra donc rien faire de ces hommes-là que par la force? Ils laissent périr la religion en Allemagne en ne voulant rien terminer pour le Concordat; ils laissent périr en Bavière, en Italie; ils deviennent la risée des cours et des peuples. Je leur ai donné des conseils qu'ils n'ont jamais voulu écouter. Ils croyaient donc que les Russes, les Anglais, les Napolitains auraient respecté la neutralité du Pape! Pour le Pape, je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards, et que mon empire confine avec l'Orient. J'entends donc que l'on règle avec moi sa conduite sur ce point de vue, je ne changerai rien aux apparences, si l'on se conduit bien; autrement, je réduirai le Pape à être évêque de Rome. Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que la cour de Rome.

NAPOLÉON.

Cette lettre, ce ton, cet orgueil, ces violences nous montrent l'empereur tel qu'il était.

Quelques jours plus tard il écrit encore à son oncle :

Paris, le 13 février 1806.

Je ne suis point content de votre conduite : vous ne montrez aucune fermeté pour mon service. Vous voudrez bien requérir l'expulsion des États du Pape de tous les Anglais, Russes et Suédois, et de toutes les personnes attachées à la cour de Sardaigne. Il est fort ridicule qu'on ait voulu maintenir M. Jackson à Rome. S'il y est encore, requérez-en l'arrestation : c'est un agent des Russes.

Aucun bâtiment suédois, anglais ni russe, ne doit entrer dans les États du Pape, sans quoi je les ferai confisquer. Je n'entends plus que la cour de Rome se mêle de politique. Je protégerai ses États contre tout le monde. Il est inutile qu'elle ait tant de ménagements pour les ennemis de la religion.

Faites expédier les Bulles pour mes évêques. On met un mois pour faire un travail de vingt-quatre heures. Ce n'est pas là de la religion. En Allemagne, il n'y a qu'un cri contre la cour de Rome. Sa conduite est révoltante, et cette partie si importante de la chrétienté est dans l'anarchie. Dites bien que j'ai les yeux ouverts; que je ne suis trompé qu'autant que je le veux bien; que je suis

Charlemagne, l'épée de l'Église; leur empereur; que je dois être traité de même; qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie. Je fais connaître au Pape mes intentions en peu de mots. S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne.

NAPOLÉON.

Ces prétentions étranges, cette amertume de langage indiquent assez que Napoléon était décidé, en dépit de ses protestations, à ne plus garder de mesure et à s'emparer, même par la force, des États de l'Église.

Poussant encore plus loin ses exigences, Napoléon prétendit alors ajouter à son titre d'empereur des Français celui d'empereur d'Occident que l'Église avait autrefois conféré à Charlemagne, titre que le cours des siècles avait successivement vu passer aux empereurs d'Allemagne, aux Hohenzollern, à Charles-Quint, et qui reposait alors entre les mains de François II d'Autriche.

Le fardeau était lourd pour de si faibles épaules. Sentant lui-même que les principes pour lesquels avait été créée cette charge si glorieuse et dix fois séculaire de défenseur de l'Église n'étaient plus ceux du pouvoir impérial, il y renonça. Le 6 août 1806, François II publiait la déclaration suivante :

Convaincu de l'impossibilité de remplir plus longtemps les obligations que nos fonctions impériales nous imposent, nous devons à nos principes de renoncer à une couronne qui n'avait de prix à nos yeux qu'autant que nous étions à même de répondre à la confiance des électeurs, princes et autres États de l'empire et de satisfaire aux devoirs dont nous étions chargés. Nous déclarons donc que nous regardons comme dissous les liens qui nous ont unis au corps de l'empire germanique.

FRANÇOIS.

Dès ce jour, l'empereur François II cesse d'être empereur d'Allemagne; il devient François I^{er}, empereur d'Autriche. L'Église n'a plus de défenseur officiel, et Pie VII est livré à toutes les audaces de ses ennemis.

Nous allons entrer avec le pieux Pontife, dont nous abrégeons la vie, dans la phase des persécutions, et ce ne sera pas un spectacle dénué d'intérêt et d'importantes leçons, que de voir aux prises la douce colombe du Vatican avec l'aigle dont les serres comprimaient déjà l'Europe entière.

X. LA PERSÉCUTION — RÉPONSE DE PIE VII — JOSEPH BONAPARTE A NAPLES — OCCUPATION DES PRINCIPAUTES DE BÉNÉVENT ET DE PONTE-CORVO — ALQUIER A ROME.

Avant d'envoyer sa réponse à l'empereur

des Français, Pie VII recourut aux lumières du Sacré-Collège. Le cardinal Fesch ne fut point convoqué à ce Consistoire où devaient se traiter des questions si brûlantes et dans lesquelles son double titre d'oncle de l'empereur et d'ambassadeur français l'eût



placé dans une situation des plus délicates.

La France cependant avait son représentant dans ce Consistoire, c'était le cardinal de Bayanne. L'attitude de ce dernier, quand Pie VII demanda l'avis de chacun, parut choquante. Lui, ce prince de l'Église, n'hésita pas à conseiller au

Pape de se plier aux volontés de l'empereur, *quelles qu'elles fussent* (1). Les autres cardinaux surent se garder de ce servilisme, dont tant de prélats français donnaient alors le funeste exemple; ils estimèrent qu'il fal-

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 660.

lait à tout prix sauvegarder l'indépendance du Saint-Siège, si étroitement liée au bien de la religion.

Le Pape, jusque-là, n'avait rien dit, mais quand il eut constaté que les opinions des cardinaux répondaient si exactement à sa propre pensée, il pria le cardinal Consalvi de rédiger dans ce sens la réponse qui allait décider d'événements si considérables.

Cette missive, qui compte plus de quinze pages, est trop longue pour être citée ici malgré son importance, mais nous en donnerons une analyse d'autant plus fidèle que l'analyse et la rédaction ont été écrites par la même plume.

Nous jetâmes les bases de la réponse à l'empereur, dit le cardinal Consalvi. Après avoir exprimé combien il avait été surpris à la lecture des principes, des doctrines et des insinuations contenus dans les lettres impériales, le Saint-Père disait qu'il allait user de la liberté et de la franchise apostoliques qui étaient si séantes à son titre de Pape et à son caractère personnel. Il ajoutait alors qu'il reconnaissait dans Napoléon l'empereur des Français, mais non l'empereur de Rome; que la souveraineté du Saint-Siège était libre et indépendante; qu'il l'avait ainsi reçue des mains de ses prédécesseurs, et qu'à n'importe quel prix il la transmettrait sans aucune altération à ses successeurs; que ses devoirs et ses serments l'y obligeaient strictement, ainsi que le bien de la religion avec laquelle cette indépendance était intimement liée depuis que les souverainetés et les empires s'étaient tant multipliés; que, sans elle, la jalousie et les préoccupations temporelles porteraient les princes à interdire dans leurs États le libre exercice de l'autorité spirituelle à un Pape qui dépendrait d'un prince étranger dont, par l'intermédiaire pontifical, ils auraient à redouter chez eux l'influence; que les Pontifes, au temps de Charlemagne, ne le reconnaissaient point pour leur souverain; que ce prince n'était même devenu empereur que par leur permission et par leur fait; qu'il était faux que le domaine temporel des Papes fut un don de Charlemagne; qu'il n'avait fait qu'agrandir le territoire de la papauté, dont cette papauté jouissait avant lui et avant Pépin son père; qu'en admettant que la souveraineté temporelle eût été un de ses dons et dépendant de lui, les dix siècles d'un pouvoir libre et incontesté prescrivaient tous les titres et tranchaient la question; que le Saint-Siège ne voulait et ne pouvait accepter la suprématie de Napoléon et se considérer comme son feudataire; que la liberté et

l'indépendance du Pontife, dans l'ordre actuel établi par la Providence, étaient intimement liées au bien de la religion; que la neutralité et l'éloignement de toute guerre formaient l'apanage de ses titres de ministre de paix et du sanctuaire, de père commun et de chef de l'Église universelle; qu'il serait trop nuisible aux intérêts de la religion de renoncer à ces prérogatives, et que, par là-même, il ne pouvait ni ne voulait le faire; qu'il ne devait pas non plus entrer dans un système permanent de guerre, qui l'exposait — sans parler des motifs précédents — à s'immiscer dans des conflits gros d'iniquités, puisqu'on le forçait à participer aux guerres futures, dont il ne saurait prévoir ni la justice ni l'injustice; qu'il ne lui était pas possible de consentir à regarder comme ses amis ou comme ses ennemis les amis et les ennemis de la France.

Le Pape ajoutait encore que les rapports de l'empereur avec lui dans le spirituel ne devaient point servir de règle et de mesure aux siens vis-à-vis de l'empereur dans le temporel; qu'il renouvelait sa promesse de rester neutre, et qu'en conséquence, il demandait encore l'évacuation d'Ancone; qu'il n'était pas vrai qu'il eût jamais dit ou écrit qu'il renverrait de Rome le cardinal Fesch, mais qu'il avait seulement exprimé la crainte d'être tenu, par la nécessité, de suspendre avec lui ses relations, afin de prouver ainsi aux puissances son désir efficace de conserver la neutralité. Si, par malheur, sa prière n'était pas exaucée, qu'il suppliait l'empereur de se souvenir que le Pape, durant les négociations du Concordat, lors de son voyage pour le couronnement et dans tous les autres événements de son Pontificat, lui avait prodigué les preuves les plus éclatantes de son sincère attachement, jusqu'à exciter la jalousie des autres cours; que, puisqu'il avait agi de la sorte à son égard toutes les fois qu'il avait pu le faire, si aujourd'hui le Pape se retranchait derrière un refus, c'est qu'en réalité il ne pouvait pas obtempérer.

Pie VII terminait en disant qu'il espérait que l'empereur se rendrait à de si justes et de si évidentes raisons, mais que, s'il devait en être autrement, il remettait sa cause entre les mains de Dieu, préparé qu'il était à tout souffrir plutôt que de faillir à ses devoirs, à ses serments, à la défense de la religion et à celle des peuples (1).

Le cardinal Consalvi ajoute que, dans cette séance solennelle, où les dépêches diplomatiques ne lui laissaient, en ce qui le concernait, que deux alternatives: ou exécuter les volontés de l'empereur, ou se retirer des affaires, il supplia le Saint-Père

(1) *Mémoires*, p. 660 et suiv.

de lui donner un successeur; mais le Pape n'y voulut jamais consentir. Nous verrons bientôt que le doux Pontife dut céder encore, sur ce point, devant les exigences formelles de Napoléon.

Pendant que se poursuivaient ces pénibles négociations, de graves événements se déroulaient à Naples, où le frère de l'empereur, Joseph Bonaparte, venait d'entrer avec une armée nombreuse et s'y était déclaré roi à la place de Ferdinand VII. Napoléon n'hésita pas à demander au Pape de reconnaître son frère comme roi légitime des Deux-Siciles. C'était vouloir faire manquer le Pape aux convenances envers Ferdinand. Bien que ce dernier n'eût pas toujours bien mérité du Saint-Siège, Pie VII déclara qu'il ne pouvait regarder Joseph comme roi légitime. Une note foudroyante arriva aussitôt de Paris, enjoignant de reconnaître sans retard le prince Joseph, sous peine de voir l'empereur cesser d'admettre la souveraineté pontificale.

Pour confirmer cette odieuse menace, l'empereur donnait l'ordre au général Lemarrois d'envahir le territoire de Bénévent et de Ponte-Corvo; en même temps, il investissait Talleyrand et Bernadotte de ces mêmes principautés. Naturellement, ce fut le trésor pontifical, déjà si épuisé, qui dut solder les troupes.

Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, qui si souvent avait envenimé les difficultés et qui, selon la pittoresque expression de Rohrbacher, s'était toujours montré « plus cardinal-oncle que cardinal-prêtre, » le cardinal Fesch était brusquement appelé à Paris et remplacé par le régicide Alquier (1).

(1) C'est par erreur que Rohrbacher le donne comme protestant. Alquier (C.-J.-Marie) était catholique, il était même Vendéen. Il naquit à Talmond, en Bas-Poitou, en 1759. Élevé chez les Oratoriens, il manifesta d'abord le désir d'entrer chez eux, mais il y renonça pour suivre la carrière du barreau. Devenu avocat, puis maire à La Rochelle, quand éclata la Révolution, il fut député par les électeurs du pays d'Aunis aux États Généraux, où il siégea à gauche. Membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI en cas d'invasion étrangère. Pendant la Terreur, il fut envoyé à Brest, et son rôle y fut assez effacé. Il fit partie, un peu plus tard, du Conseil des Cinq-Cents.

Alquier arriva à Rome le 17 mai 1806 et fut présenté au Pape par le cardinal son prédécesseur. Voici en quels termes il rend compte à Talleyrand de sa première audience :

Nous étions à peine entrés chez le Pape, que le cardinal Fesch prit la parole et dit : « Je pars pour Paris, et je prie Votre Sainteté de me donner ses commissions. — Nous n'en avons pas » à vous donner, reprit le Pape : Nous vous chargeons seulement de dire à l'empereur que quoi qu'il Nous maltraite beaucoup, Nous lui sommes fort attaché, ainsi qu'à la nation française. » Répétez-lui que Nous ne voulons entrer dans aucune considération; que Nous voulons être indépendant, parce que Nous sommes souverain; que s'il Nous fait violence, Nous protesterons à la face de l'Europe, et que Nous ferons usage des moyens temporels et spirituels que Dieu a mis entre nos mains. — Votre Sainteté, reprit le cardinal, devrait se rappeler qu'elle n'a pas le droit de faire usage de l'autorité spirituelle dans les affaires présentes de la France avec Rome. » Le Pape demanda, d'un ton très élevé à M. le cardinal, où il prenait cette opinion. Ce fut alors que je crus devoir me retirer, pour ne pas être plus longtemps témoin d'un entretien qui commençait sur un ton aussi vif, et dans lequel M. le cardinal n'eût pas manqué de m'interpeller, ce qui m'aurait mis hors de toute mesure pour conférer avec le Souverain Pontife, et pour essayer sur son esprit quelques voies de conciliation.

Le nouvel ambassadeur que Napoléon envoyait auprès du Pape avait ordre d'exiger de celui-ci, et dans le plus bref délai, le renvoi de son premier ministre, cet admirable Consalvi dont la science, l'adresse dans les affaires et le dévouement sans bornes au Pontife et à l'Église, étaient un obstacle aux desseins que nourrissait l'empereur. Après mille angoisses, le vieux Pontife, pour le bien de la paix, dut se résigner à cet amer sacrifice et se priver pour un temps du conseiller si sûr et de l'ami si fidèle. Pour apaiser la tempête, un nouveau Jonas venait d'être jeté à la mer.

Le 17 juin, le cardinal Consalvi remit donc sa démission et fut remplacé par le cardinal Casoni, d'abord vice-légat à Avi-

Ambassadeur à Tanger, à Munich, à Madrid, à Florence, puis à Naples, c'est là que Napoléon le prit pour remplacer son oncle.

(1) ARTAUD DE MONTOR, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 106.